

COMMUNIQUÉ DE PRESSE XVI^e CONFÉRENCE ALPINE

++++NE PAS PUBLIER AVANT JEUDI 10.12.2020 à 13h00++++

Qualité de l'air et climat : des actions communes dans les Alpes au centre de la Conférence alpine

La première Conférence alpine virtuelle s'est achevée avec succès par des progrès dans les domaines de la qualité de l'air et du climat, ainsi que par deux déclarations politiques sur la gestion de l'eau dans les Alpes et la biodiversité de montagne.

La réunion bisannuelle des hauts représentants des huit États alpins et de l'Union européenne s'est déroulée pour la première fois sous forme virtuelle. Depuis le début de la Présidence française en avril 2019, la coopération pour la protection et le développement durable des Alpes a progressé en dépit de la situation sanitaire. Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité, a présenté les résultats des travaux intensifs menés dans les domaines prioritaires de la Présidence, à savoir la qualité de l'air, la gestion de l'eau et la biodiversité ainsi que sur le changement climatique.

La qualité de l'air, qui était au centre du huitième Rapport sur l'état des Alpes, a joué un rôle particulier. La lutte contre la pollution atmosphérique figure déjà parmi les objectifs de la Convention alpine (article 2c), et a maintenant été largement débattue en tenant compte de toutes les sources de pollution ; les 10 recommandations convenues à l'adresse des décideurs doivent contribuer à une politique publique intégrée.

Étape importante pour la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050

Lors de la dernière Conférence alpine, la Déclaration d'Innsbruck, accompagnée du Système alpin d'objectifs climat 2050, avait été adoptée dans le but de rendre les Alpes climatiquement neutres et résilientes d'ici à 2050. La mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat a été concrétisée ce jour par l'adoption du Plan d'action climat actualisé (Climate Action Plan 2.0). Le long des parcours de mise en œuvre proposés par le Comité consultatif sur le climat alpin (ACB), des actions importantes pour atteindre les objectifs du Système d'objectifs climat doivent être déclenchées.

Protéger les ressources précieuses

La restauration et la protection des ressources naturelles ont été réaffirmées comme objectifs centraux de la Convention alpine par les Ministres de l'Environnement et hauts représentants et leurs délégués lors de la XVI^e Conférence alpine. Les Ministres ont adopté, d'une part, une Déclaration sur la gestion intégrée et durable de l'eau dans les Alpes et, d'autre part, une Déclaration sur la protection de la biodiversité de montagne et sa promotion au niveau international.

En signe de reconnaissance des particularités territoriales de la région alpine et de l'importance de la biodiversité de montagne, la Présidence française prévoit un événement sur la biodiversité de montagne le 13 janvier 2021. Cet événement se propose de mieux sensibiliser, à l'échelle globale, à l'importance de la protection des paysages de montagne sensibles, et de renforcer l'engagement à cet égard.

Le climat sera le leitmotiv de la Présidence suisse

À l'issue de la XVI^e Conférence alpine, la Suisse a succédé à la France à la Présidence de la Convention alpine et a exprimé ses remerciements pour le fort engagement de la Présidence française au cours de ces dix-huit derniers mois.

Simonetta Sommaruga, Présidente de la Confédération suisse, a présenté la question du climat comme sa priorité pour la période 2021-2022. Dans ce contexte, la Convention alpine portera son attention sur les transports non motorisés dans le tourisme ainsi que sur l'aménagement et le développement du territoire. La Présidence suisse entend collaborer étroitement avec les villes et les communes alpines.

www.alpconv.org